

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2018

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 19 septembre 2018.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Marie-Christine LAURENT	qui a donné procuration à	Mme Renée TOURRASSE
M. Roger VIARSAC	<<	M. Pierre COMBES
Mme Catherine GIVAUDAN	<<	Mme Aline JOURDAN
Mme Aurélie LOUPIAS	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Jean-Jacques AYMARD	<<	M. Jean-Claude METRAL
M. Yves RINCK	<<	Mme Colette BRUN-CASTELLY
M. Jacques PERRIN	<<	M. Maxime COUPON
Mme Aurore AMOURDEDIEU	<<	M. Alain REYNAUD

Absents : M. Jean-Claude ARMAND – Mme Marie KUBINA

Mme Jackie SIERRA est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 84 du 16 juillet 2018 relative à un contrat avec M. Marc BAUMANN (expert d'orgue à GOERSDORF – 67360) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 945 € TTC
- ✚ N° 85 du 16 juillet 2018 relative à un contrat de cession avec l'association « TRANSVERSALES 7 » (MONTFAVET - 84140), dans le cadre des « OLIVADES » pour un concert du groupe « DOS AMIGOS & CO », le dimanche 22 juillet dès 18 h 30 dans les jardins de l'IMO. Dépense : 600 € TTC.
- ✚ N° 86 du 16 juillet 2018 relative à un contrat de prestation avec l'Association « NA KENDE » (VESSEAUX – 07200), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « PLANETE BOLINGO », le samedi 18 août à 21 h 00, place de la Libération. Dépense : 1 102 €. Concert gratuit.
- ✚ N° 87 du 19 juillet 2018 relative à un contrat avec la société « INOVA CONSEIL » (LYON – 69007), pour une mission d'assistance relative à la mise en œuvre d'un marché public pour la téléphonie (fixe et mobile) et le service internet à compter du 01/01/2018, ainsi que pour le contrôle des premières factures. Durée : 1 journée et demie. Dépense : 790 € HT.
- ✚ N° 88 du 26 juillet 2018 relative à un contrat avec la société « ORANGE BUSINESS SERVICE » (MARSEILLE -13301) pour la maintenance du matériel de connexion internet de la permanence des Services Publics à l'ancienne Mairie. Durée : 3 ans (reconductible tacitement). Dépense : 115,58 € TTC par an.
- ✚ N° 89 du 26 juillet 2018 relative à un marché avec l'entreprise « MG CONSTRUCTIONS » (NYONS) pour des travaux de réfection complète de la toiture du musée archéologique. Dépense : 66 067,45 € HT.

- ✚ N° 90 du 30 juillet 2018 relative à un marché avec le bureau de contrôle MP3D (ALES – 30100) pour l'étude de conformité des réseaux d'assainissement de quatre rues en cours de réhabilitation. Dépense : 7 495,00 €HT.

- ✚ N° 91 du 30 juillet 2018 relative à la modification de la décision n° 57/2018 portant sur un contrat de cession avec l'association « BARBARIN FOURCHU » (GRENOBLE - 38000), pour un concert dans le cadre de « FESTIV'ETE ». La modification concerne le montant de la dépense qui est de 3 436,25 € TTC, au lieu de 3 700,00 € TTC initialement inscrit, en raison de l'absence d'un des artistes.

- ✚ N° 92 du 30 juillet 2018 relative à un contrat de cession avec l'association « PARFUM DE JAZZ » (BUIS LES BARONNIES - 26170), dans le cadre de « RANDONNE EN FETE » pour un concert du groupe « SUZY & KHO », le mercredi 15 août à 21 h 30, place Buffaven. Dépense : 2 500 € TTC.

- ✚ N° 93 du 1^{er} août 2018 relative à une convention de servitudes avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (VALENCE – 26958), dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique des rues Pasteur, Docteur Roux, Edgar de Vernejoul et Théodore Dumont (parcelles AP N° 523 – 536 -899 – 896 – 251 – 241- 222). Convention établie à titre gratuit.

- ✚ N° 94 du 10 août 2018 relative à un contrat de cession avec la compagnie « LE GRAND VICTOR » (CAROMB - 84330), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert hommage à Jacques Brel, le jeudi 9 août à 21 h, place Jules Laurent. Dépense : 1 200 € TTC. Concert gratuit.

- ✚ N° 95 du 14 août 2018 relative à un contrat avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour un prêt à annuités réduites (Taux client fixe de 0,86 % annuel - taux résultant de l'annuité réduite de 0,8160 %), dans le cadre du budget principal 2018 - Investissements. Durée : 10 ans. Montant emprunté : 1 000 000 €. Première échéance au 1^{er} juillet 2019 (Frais de dossier : 1 500 €).

- ✚ N° 96 du 14 août 2018 relative à un contrat avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour un prêt à annuités réduites (Taux client fixe de 1,32 % annuel - taux résultant de l'annuité réduite de 1,2727 %), pour les compteurs d'eau de la télérelève. Durée : 15 ans. Montant emprunté : 200 000 €. Première échéance au 1^{er} juillet 2019 (Frais de dossier : 300 €).

- ✚ N° 97 du 16 août 2018 relative à un contrat de bail professionnel avec l'entreprise de Formation IPRES (MONTELMAR – 26200) pour la location d'une salle (superficie 34 m²), située au 34, avenue Paul Laurens. Durée : 4 mois, soit du 15/10/2018 au 15/02/2019. Loyer mensuel : 220 €.

- ✚ N° 98 du 16 août 2018 relative à un contrat avec la SAS « JVS MAIRISTEM » (SAINT MARTIN SUR LE PRE – 51520) pour la maintenance des logiciels de gestion des marchés publics. Durée : 5 ans. Dépense : 1 181,00 € HT par an (réactualisation annuelle basée sur l'indice SYNTEC de juillet N-1).

- ✚ N° 99 du 16 août 2018 relative à l'encaissement d'un chèque établi par Mme Julie-Isabelle PIERRET, psychologue de l'Education Nationale de la Circonscription de Nyons, correspondant au montant versé par son assurance pour le remboursement d'un matériel professionnel volé (sinistre survenu le 27/01/2018). Montant : 794,92 €

- ✚ N° 100 du 16 août 2018 relative à l'encaissement d'un chèque établi par l'Association Trait d'Union pour le remboursement de trois bains de soleil du Parc Aquatique vandalisés par deux jeunes pensionnaires de l'association le 27/06/2018. Montant : 123 €.

- ✚ N° 101 du 24 août 2018 relative à la modification de la décision n° 84/2018 du 16/07/2018 portant sur un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec M. Marc BAUMANN, pour la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Vincent. Ainsi, à l'article 2 il a été ajouté la mention suivante : « Chaque élément de mission pourra faire l'objet d'un paiement par acompte ». Le reste est inchangé.
- ✚ N° 102 du 24 août 2018 relative à la modification de la décision n° 86/2018 du 16/07/2018 portant sur le contrat pour un concert du groupe « PLANETE BOLINGO ». La modification porte sur un montant versé qui est de 1 200 € TTC, au lieu de 1 102 € TTC initialement inscrit, en raison de la prise en charge directe des repas des artistes. Le reste est inchangé.
- ✚ N° 103 du 5 septembre 2018 relative à une convention de partenariat avec la SARL « R&G PRODUCTIONS » (BOULOGNE-BILLANCOURT – 92100) dans le cadre du tournage d'une série intitulée « MIDI EN FRANCE » (diffusée sur la chaîne France 3).
- ✚ N° 104 du 6 septembre 2018 relative à l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'EURL « VIGNOLIS » (NYONS), pour facturer le remplacement de matériel prêté et détérioré (plateau d'une table) à l'occasion de la NUIT DU ROSE le 10 août 2018. Montant : 123 € TTC
- ✚ N° 105 du 12 septembre 2018 relative à une convention avec la société « GRDF » (PARIS – 75009) pour les travaux rue du Docteur Roux portant sur le renouvellement de deux branchements gaz. Dépense : 4 705,29 € HT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2018 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

En début de séance, M. le Maire informe l'assemblée du départ du journaliste du Dauphiné Libéré, M. Louis ANDRÉ en raison de la fermeture le 1^{er}/10/2018 du bureau de Nyons (inauguré le 6 juillet 2005, en présence d'élus de la Région et du Département). C'est une décision de la direction du journal qui souhaite développer la diffusion du Dauphiné Libéré en lien avec les réseaux sociaux. Ce choix traduit la recentralisation des activités et la disparition progressive des services publics et privés, dans les territoires ruraux. Il est rendu hommage aux cinq journalistes qui se sont succédés au sein de l'agence locale (Mme Isabelle GONZALEZ, M. A. MATHIEU, M. Baptiste CAMILLERI, Mme Sophie MOULIN et M. Louis ANDRÉ) ainsi qu'à MM. Michel JOUVE et René PEYZIEU.

Applaudissements

DELIBERATIONS

1 – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE PAYS : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteurs : M. le Maire / Mme Nathalie FERT-CHARMOY

M. le Maire rappelle que ce projet porte sur la restructuration de la « Maison de Pays », qui comprend les éléments de programme suivants :

- Création d'une salle de spectacles,
- Création d'une salle associative supplémentaire de 100 m²,
- Aménagements des espaces extérieurs.

Il évoque le travail important effectué en amont par le comité de pilotage et notamment la phase de sélection des trois candidats, l'analyse des offres et la négociation technique et financière entreprise avec les trois cabinets.

Ce travail conséquent a conduit le comité de pilotage, puis la Commission d'appel d'offres à retenir à l'unanimité l'offre présentée par le cabinet d'architecture **Patrice ABEILLE** (Romans sur Isère – 26100), pour un montant de **180 055,44 € HT**.

M. le Maire présente ensuite les plans et l'esquisse du projet retenu.

Dans ce projet, seul le parvis et les vestiaires seront démolis et quelques agrandissements sont prévus. Ainsi, le nouveau bâtiment disposera d'une salle de réunion de 100 m² (moins énergivore), à destination des associations. La grande salle (450 m²) disposera d'une scène équipée de rideaux, de loges et de gradins rétractables (permettant 300 places assises et 600 places debout). Une zone d'office sera créée, ainsi qu'un nouveau parvis et un espace fédérateur. A l'extérieur du bâtiment, à l'ouest, des ombrières seront aménagées pour protéger les salles du soleil. Une pompe à chaleur réversible remplacera l'actuelle chaufferie.

La livraison est prévue pour mars 2020 pour un montant prévisionnel de 1 552 500 € HT.

Plusieurs demandes de subvention ont été déposées auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Drôme pour un montant global 400 000 €.

M. COUPON remercie M. le Maire et M. Eric GOUDARD, DGS pour l'avoir autorisé à consulter l'esquisse de ce projet qu'il qualifie de « belle avancée pour la ville ». Il indique que ce projet correspond à ce qui était proposé dans le programme électoral de sa liste.

M. REYNAUD témoigne de la qualité des échanges au sein du Comité de Pilotage et du sérieux de la réflexion.

Des remerciements sont adressés à Mme Nathalie FERT-CHARMOY, Adjointe à la Culture, Mme Aline JOURDAN, Conseillère municipale chargée du Patrimoine et à tous les membres du comité de pilotage pour leur travail assidu et leur persévérance. Ce comité de pilotage accompagnera le projet jusqu'à son terme.

Unanimité

2 - CONSTRUCTION DE LA MAISON DES HUILES ET DES OLIVES DE FRANCE : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteurs : M. le Maire / M. Ch. TEULADE / M. Jean-Luc GREGOIRE

Il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la Maison des Huiles et des Olives de France en lieu et place du bâtiment actuel de l'Institut du Monde de l'Oliver.

Après une première phase de sélection, trois candidats ont été retenus. Le comité de pilotage et la Commission d'appel d'offres du 18 septembre 2018 ont choisi à l'unanimité le cabinet d'architecture **HLSA** (Nyons) pour un montant de : **91 067 € HT** (10,35 % du coût d'objectif fixé par le maître d'ouvrage, soit 879 800 € HT).

Ce projet a été élaboré en partenariat avec l'Institut du Monde de l'Olivier (IMO) et les services de l'AFIDOL, qui doivent s'engager par convention avec la commune à assurer le fonctionnement du nouvel équipement.

M. TEULADE indique que ce projet de la Maison des Huiles et Olives de France a pour objectif de :

- maintenir l'offre de services existante actuellement proposée par l'Institut du Monde de l'Olivier,
- développer l'accueil du public grâce à des cours de cuisine orientés sur les olives et les huiles de France et la mise à disposition d'espaces documentaires et d'exposition.

La déconstruction du bâtiment actuel sera suivie de la construction d'un nouvel équipement de 578 m².

L'édifice, construit en longueur en réponse aux contraintes réglementaires, comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée (composé de l'accueil, d'une grande salle d'exposition de 100 m², d'un espace qui permettra entre autre de dispenser des cours de cuisine, et d'une salle de réunion) et un premier étage (bureaux de l'Afidol, de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier et des syndicats) avec une vaste terrasse donnant sur le boulodrome (qui pourra accueillir des réceptions). Cet espace extérieur sera agrémenté d'oliviers pour un aspect plus aérien.

Des demandes de subvention pour un montant total de 555 000 € (Contrat ruralité Etat / Commune : 100 000 € - Espaces « valléens » : 155 000 € - Région ARA : 100 000 € (déjà attribués) – Département de la Drôme : 200 000 €) ont été déposées et représentent près de 50 % du financement des travaux.

La confrérie des Chevaliers de l'Olivier, l'Afidol et l'IMO seront relogés dans un appartement (T5) du bâtiment de l'ex CCI durant les travaux, début 2019 à juillet 2020.

M. COUPON et M. REYNAUD saluent ce « très beau projet, enthousiasmant et original » qui témoigne d'une réelle coopération de l'ensemble des élus (du groupe majoritaire et minoritaire).

M. Christian TEULADE ne participe pas au vote

Unanimité

3 - REAMENAGEMENT DES RUES THEODORE DUMONT ET LOUIS PASTEUR - Approbation des marchés de travaux

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

3 – 1 Approbation de la convention avec le SDED pour l'effacement des réseaux électriques

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet d'enfouissement et de fiabilisation des réseaux électriques rues DUMONT et PASTEUR à partir des postes LOGIS ENSOLEILLES, MIMOSAS, GRILLONS.

Les caractéristiques financières en sont les suivantes :

. Dépense prévisionnelle HT	246 579,04 €
dont frais de gestion HT : 11 741,86 €	
. Plan de financement prévisionnel :	97 500,00 €
Financements HT mobilisés par le SDED	
. Participation communale HT	149 079,04 €

M. PERRIN (par procuration donnée à M. COUPON) demande si le SDED choisit les entreprises après une mise en concurrence et M. COUPON interroge sur les moyens de contrôle de la municipalité.

En réponse, M. GREGOIRE indique qu'il est membre de la Commission d'Appel d'Offres du SDED et qu'elle est chargée de désigner les entreprises lauréates (au regard du cahier des charges) par zone géographique.

Unanimité

3 – 2 Approbation de la convention avec le SDED pour l'effacement des réseaux téléphoniques

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de dissimulation des réseaux téléphoniques des rues DUMONT et PASTEUR à partir des postes LOGIS ENSOLEILLES, MIMOSAS, GRILLONS.

Les caractéristiques financières en sont les suivantes :

. Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	60 297,46 €
dont frais de gestion : 2 871,31 € HT	
. Plan de financement prévisionnel :	12 059,49 €
Financements mobilisés par le SDED	
. Participation communale basée sur le HT	48 237,97 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 5 905,00 €	
Plan de financement prévisionnel	2 893,45 €
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 5 905,00 = 2 893,45 €)</i>	
Financements mobilisés par le SDED	578,69 €
Participation communale	2 314,76 €
Montant total de la participation communale :	50 552,73 €

Unanimité

3 – 3 Approbation de la convention avec le SDED pour dissimulation des réseaux pour la dissimulation des réseaux électriques pour l'éclairage public des rues Dumont, Pasteur, Roux et Vernejoul

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de dissimulation des réseaux électriques de l'éclairage public, et de mise en service d'un nouvel éclairage à leds pour les rues Dumont, Pasteur, Roux et Vernejoul, soit 49 luminaires.

Ce projet est chiffré de la manière suivante :

Génie civil pour réalimentation de l'éclairage public.	Rues T. Dumont / L. Pasteur 15 387.02 € HT
	Rues Dr. Roux / E. de Vernejoul 21 128.35 € HT
Eclairage public hors génie civil lié aux dossiers d'enfouissements	115 000.00 € HT
TOTAL pour l'éclairage public	151 515.37 € HT

Conformément à la délibération du 08/02/2017 rétrocédant la compétence éclairage public au S.D.E.D., le syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux moyennant un remboursement partiel par la commune du montant des travaux.

Il conviendra donc d'inscrire les crédits afférents au BP 2019, soit la somme de 124 776 €.

Unanimité

4 – ZAC DU GRAND TILLEUL : cession du lot n° 14 au profit de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale

Rapporteur : M. Jean-Jacques MONPEYSEN

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à mettre à disposition de la CCBDP les équipements publics de la ZAC du Grand Tilleul et les terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul dans l'attente de leur cession à des entreprises (loi Notre du 7 août 2015).

Aujourd'hui, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par M. Romain ROUSSET, artisan menuisier et plaquiste, pour l'acquisition du lot n° 14 (802 m² - au prix de 45 € HT/m², conformément à l'avis de France Domaine du 13/11/2017).

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP, depuis janvier 2018, implique au préalable la cession du lot n°14 par la commune à la CCBDP, qui cèdera à son tour ce terrain, après validation par la commune de l'acquéreur.

Unanimité

5 - MARCHÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) : Approbation de l'avenant N° 2

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

Le Marché de Services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, a été approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal en 2015. L'attributaire est le cabinet LATITUDE (mandataire) et ses cotraitants : le Cabinet AUA (Architectes) et la SCP SIGMA (Avocats de Privas), pour un montant de 67 115.00 €H.T. (Tranche ferme).

Un avenant n° 1 a concerné le remplacement du co-traitant SCP Sigma Avocats Chavier-Fuster-Serre-Delhomme (15 cours du Palais - 07000 Privas) par la Selarl Cabinet Sébastien Plunian (1, rue Faujas de Saint Fons - 26200 Montélimar).

L'avenant n° 2 porte sur une augmentation du montant du marché, du fait de l'intégration des modifications imposées par les services de l'Etat et qui nécessitent de reprendre le projet d'élaboration au stade de la concertation et du PADD.

Cet avenant induit une augmentation de **6 900 € H.T.** (soit 10,28 % du montant du marché initial).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le rapporteur indique qu'une réunion publique consacrée au PLU se tiendra le 17 octobre, que le Conseil Municipal du 31 octobre se prononcera sur le nouveau PADD et que l'arrêt du P.L.U. interviendra en janvier 2019.

Unanimité

6 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE : Approbation du marché de services

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Une consultation pour le renouvellement du marché d'assurance responsabilité civile qui arrivera à terme au 31/12/2018 a été lancée en vue de retenir un assureur en responsabilité civile pour les quatre prochaines années.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 septembre 2018 a retenu à l'unanimité l'Assureur : **GROUPAMA**, pour une cotisation de 2 738 € TTC (pour mémoire la cotisation actuelle est de 6 350 €).

Unanimité

7 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Colette BRUN-CASTELLY

7-1 – Approbation d’une convention avec l’école de musique pour l’année 2018/2019

Comme chaque année, la Mairie met en place dans les écoles primaires publiques une initiation musicale au bénéfice des élèves. Cette initiation, répartie sur 327 séances pendant l’année scolaire 2018/2019, est assurée par l’Ecole de Musique moyennant une participation de 15 696 €, toutes charges comprises, versée en octobre 2018 (5 232 €), en janvier 2019 (5 232 €) et en avril 2019 (5 232 €).

Mme BRUN-CASTELLY en profite pour faire état des effectifs de rentrée dans les écoles publiques, qui s’avèrent être stables par rapport à 2017.

Unanimité

7. 2 - Fixation du Forfait Communal pour l’Ecole Notre Dame – Année 2018/2019

Les Communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Ecoles Privées sous contrat d’association dans les mêmes conditions que celles des Ecoles Publiques. Un plan pluriannuel d’ajustement (5 ans) de la participation communale au titre des dépenses de fonctionnement de l’Ecole Notre-Dame avait été établi.

En conséquence, il est proposé de reconduire les montants pour l’année 2018/2019 ainsi qu’il suit :

Ecole Maternelle	Ecole Primaire
Dotation par classe/an.....10 600 €	Dotation par classe/an.....4 700 €
Dotation par élève/an400 €	Dotation par élève/an.....250 €

Unanimité

8 - AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

8-1 Approbation d’une convention pour le versement d’un fonds de concours : Travaux de voirie 2017

Considérant l’arrêté N°2016319-0012 signé par le Préfet de la Drôme en date du 14 Novembre 2016 portant sur la constitution de la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale,

Considérant que le Conseil de Communauté du 9 mai 2017 a approuvé, à la majorité, sa volonté de voir la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale,

exercer au titre des compétences optionnelles, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie »,

Considérant la délibération du 29 mai 2017, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal, relative au transfert des compétences optionnelles à la CCBDP,

Il est proposé de recourir à la signature d'une convention de fonds de concours afin d'assurer, conjointement avec la CCBDP, le financement des travaux de voirie sur le territoire de la Commune de NYONS hors agglomération.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Sur un montant total de dépenses de 54 000 € H.T., le montant du fonds de concours proposé sera de 12 000 € pour l'exercice 2018.

Unanimité

8-1 Règlement de billets de train pour le compte du service Jeunesse

Une subvention « Appel à projet jeunes » de 1 750 € a été attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales à la commune, dans le cadre du projet « MANGA' DICT » porté par des jeunes adhérents de l'Accueil de Loisirs Espace Jeunesse de la ville de Nyons, Conformément au projet, le Service Jeunesse de la commune a accompagné des jeunes à Paris en achetant des billets de train pour un total de 1 551.20 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder au règlement de la facture de l'agence Sélectour.

Unanimité

9- AFFAIRES DU PERSONNEL - Modification du Tableau du Personnel

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Il est proposé de modifier comme suit le tableau du personnel :

Création

Au 1^{er} septembre 2018

- Un poste d'agent de maîtrise
- Vacation "Bivouac Automne" du 25/10/18 au 26/10/18 (425 euros brut)

Au 1^{er} octobre 2018

- Un poste de technicien territorial principal 2^e classe à temps non complet*.

Suppression

- Un poste d'adjoint technique principal 2^e classe

- Un poste de technicien territorial principal 2^e classe

* Il s'agit du recrutement en tant que contractuel à mi-temps de l'ancien responsable des finances de la ville qui a cessé ses fonctions le 1^{er}/09/2018, afin d'assurer le tuilage avec le nouveau responsable du service Ressources Humaines / Finances, de préparer les opérations budgétaires de fin d'année et les budgets 2019.

M. DAYRE prononce une allocution en hommage à cet ancien responsable communal :

« Permettez-moi de saluer ici ce soir, l'honneur et le plaisir que j'ai eu de collaborer avec M. Dominique SOULARD, et lui de me souffrir avec délicatesse !!! Il a traversé toutes les mandatures et municipalités et cela avec notre équipe depuis 2001. Il a toujours démontré les mêmes qualités... Respect, convivialité, rigueur, professionnalisme et un sens profond d'un véritable engagement au service de la Fonction Publique de notre Mairie de Nyons. Le Service Public est honoré d'avoir en son sein et à son service une PERSONNALITE telle que M. Dominique SOULARD. Merci pour tout Dominique et que ta retraite soit longue et paisible...»

Tout le Conseil Municipal applaudit chaleureusement.

Unanimité

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 31 octobre 2018.

La séance est levée à 20 h 15

Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES